



RÈGLEMENT DE L'AQUABEACH

L'Aquabeach / Animathlon est organisé par **Les Sables Vendée Triathlon** sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

Cette manifestation a pour objectif de faire découvrir les sports enchaînés dans un esprit convivial, sportif et accessible à tous.

Cette manifestation est également organisée au profit de l'association *Nourette pour les enfants malades*. Une partie des inscriptions est reversée à l'association afin de soutenir ses actions auprès des enfants hospitalisés.

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit de modifier le programme ou les parcours en cas de nécessité ou pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 1 – LES ÉPREUVES

L'événement comprend plusieurs formats d'aquathlon :

Courses Jeunes

Catégorie	Natation	Course à pied
6 à 9 ans	50 m	100 m
8 à 11 ans	100 m	200 m
10 à 13 ans	150 m	400 m

Course Adultes

Accessible à partir de la catégorie **Cadets**.

- **400 m de natation (départ et sortie à l'australienne)**
- **800 m de course à pied**

Relais Aquabeach

Équipe de **2 concurrents**.

Deux manches qualificatives :

Manche 1

- **200 m natation**
- **400 m course à pied**

Manche 2

- **400 m course à pied**
- **200 m natation**

Chaque équipier réalise un aquathlon complet avant de transmettre le relais à son partenaire.

À l'issue des deux manches :

- **Finale A : les 5 meilleures équipes**
- **Finale B : toutes les autres équipes**

La **Finale B** sera disputée avant la **Finale A**.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes :

- **aux licenciés FFTRI ;**
- **aux non licenciés.**

Pour les mineurs non licenciés :

- **autorisation parentale obligatoire ;**
- **questionnaire de santé ou document réglementaire en vigueur.**

Les participants déclarent être aptes à la pratique des sports enchaînés.

Le **Relais Aquabeach** est ouvert **à partir de la catégorie Minimes**.

ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions pourront être réalisées :

- en ligne via **HELLO ASSO**.

- sur place le jour de l'épreuve, de **14 h 00 à 17 h 00**, dans la limite des places disponibles.

Tout dossier incomplet pourra être refusé

Tarifs

Épreuve	Tarif	Reversement à l'association Nourlette
Courses Jeunes	Gratuit	2 € par participant
Course Adultes	5 €	3 € par inscription
Relais	8 € par équipe	4 € par équipe

Une partie des inscriptions sera reversée à **l'association Nourlette pour les enfants malades**, partenaire de cette manifestation.

Les athlètes qui souhaitent soutenir davantage l'association pourront effectuer un don libre directement via HelloAsso :

👉 <https://www.helloasso.com/associations/nourlette-pour-les-enfants-malades/formulaires/1>

L'ensemble des dons sera intégralement reversé à l'association.

ARTICLE 4 – HORAIRES

Courses Jeunes

À partir de **17 h 45**

Remise des récompenses jeunes :

18 h 15

Course Adultes

Départ :

18 h 30

Relais

Première manche :

19 h 00

À l'issue de la première manche :

- **récupération de 5 minutes après l'arrivée de la dernière équipe.**

À l'issue de la deuxième manche :

- **pause de 10 minutes avant les finales.**

Déroulement :

- **Finale B**
- **Finale A**

Fin prévisionnelle :

20 h 00

Remise des récompenses adultes et relais :

20 h 15

ARTICLE 5 – MATÉRIEL

Les concurrents devront disposer :

- **d'une tenue adaptée à la pratique ;**
- **d'une paire de chaussures de sport.**

Le bonnet de bain pourra être rendu obligatoire en fonction des conditions d'organisation.

Le matériel personnel reste sous la responsabilité de son propriétaire.

ARTICLE 6 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Les départs seront donnés par l'organisation.

Les participants devront respecter :

- **les consignes des bénévoles ;**
- **le parcours ;**
- **les autres concurrents.**

L'épreuve se déroule dans un esprit sportif et convivial.

Aucun comportement dangereux ou antisportif ne sera toléré.

ARTICLE 7 – CHRONOMÉTRAGE ET CLASSEMENT

Les épreuves se déroulent :

- **sans chronométrage officiel ;**
- **sans arbitrage fédéral.**

Les classements seront réalisés par l'organisation.

Récompenses :

- **podium des 3 premiers hommes ;**
- **podium des 3 premières femmes ;**
- **podium scratch relais.**

Aucun lot ne sera remis, à l'exception des dotations éventuellement offertes par les partenaires (notamment IRONMAN).

ARTICLE 8 – ENVIRONNEMENT

Chaque participant s'engage à respecter le site.

Tout abandon de déchets en dehors des zones prévues est interdit.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Chaque participant participe sous sa propre responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas :

- **d'accident lié au non-respect du règlement ;**
- **de perte, vol ou détérioration de matériel personnel.**

L'épreuve est couverte par l'assurance Responsabilité Civile de l'organisateur.

Il appartient à chaque participant de vérifier qu'il bénéficie d'une assurance individuelle accident.

ARTICLE 10 – DROIT À L'IMAGE

Par son inscription, chaque participant autorise gratuitement Les Sables Vendée Triathlon, ses partenaires et les médias à utiliser les photographies et vidéos réalisées lors de l'événement sur tous supports de communication, sans limitation de durée, conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 11 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à l'Aquabeach / Animathlon des Sables Vendée Triathlon implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit de modifier celui-ci à tout moment si les circonstances l'exigent, notamment pour des raisons de sécurité ou en cas de conditions météorologiques défavorables.